



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

Provisoire

8900^e séance

Mardi 9 novembre 2021, à 15 heures
New York

Président : M. Gómez Robledo Verduzco (Mexique)

Membres :

Chine	M. Liang Hengzhu
Estonie	M ^{me} Mägi
États-Unis d'Amérique	M. Turner
Fédération de Russie	M. Skachkov
France	M. Hubin
Inde	M. Mathur
Irlande	M ^{me} Murray
Kenya	M. Olanda
Niger	M. Soumana
Norvège	M ^{me} Moe
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} White
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} Andrews
Tunisie	M ^{me} Chelbi
Viet Nam	M. Phan

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Exclusion, inégalités et conflits

Lettre datée du 15 octobre 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2021/883)

Conformément à la procédure énoncée dans la lettre datée du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil (S/2020/372), qui a été arrêtée à la lumière des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de COVID-19, le procès-verbal de la présente séance s'accompagnera d'un document récapitulatif (S/2021/935) où figureront les déclarations envoyées par les non-membres du Conseil.



La séance, suspendue à 13 heures, est reprise à 15 h 10.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de quatre minutes pour les inviter à clore leurs observations.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Moncada (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance, et nous saluons votre présence parmi nous, Monsieur le Président.

Il existe, dans l'ordre international, des puissances qui, en favorisant l'exclusion et les inégalités, agissent comme de véritables fabricants de conflits. Leurs tentatives d'imposer une vision du monde particulière portent atteinte à la diversité planétaire et les mènent sur la voie de la coercition. Ces conflits sont généralement le résultat de tentatives d'imposer des « règles de conduite » qui ne correspondent pas au droit international et qui violent la Charte des Nations Unies.

La fabrication des conflits est encouragée et financée par l'un des membres permanents du Conseil, qui, sentant son influence décliner, cherche à restaurer sa domination en s'ingérant dans les affaires intérieures d'autres États. À cette fin, il recourt à la déstabilisation politique ; il méprise l'expression des majorités citoyennes dans les élections ; il finance des mercenaires ; il recourt à la coercition économique par l'application unilatérale de mesures coercitives qui sapent l'autorité du Conseil de sécurité ; il impose l'unilatéralisme de groupe ; et il prétend avoir une autorité morale exclusive en matière de démocratie et de droits de l'homme. De plus, ce pays croit qu'il a un destin manifeste qui lui permet de se livrer à l'espionnage et de menacer de recourir à la force, allant, à plusieurs reprises, jusqu'à l'utiliser illégalement.

Ces actes d'agression contre des États souverains sont largement connues dans le monde. Nous avons été témoins de la façon dont les conflits sont fabriqués, de telle sorte que, après avoir pillé les ressources des nations et fait plonger ces dernières dans la pauvreté, on lance des appels humanitaires ou on ordonne des mesures de maintien de la paix, qui mettent des décennies à soulager les blessures provoquées par le conflit initial.

Dans le cas du Venezuela, l'application de mesures coercitives unilatérales par les États-Unis d'Amérique démontre que ce pays viole l'autorité exclusive du Conseil et la Charte des Nations Unies. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a lancé une campagne illégale d'agression contre le peuple vénézuélien, avec des mesures coercitives qui engendrent de la pauvreté, détruisent le développement national et violent les droits de l'homme, dans le but de provoquer une crise qui lui permettra de s'ingérer dans nos affaires intérieures. Ces agissements deviennent des crimes contre l'humanité lorsqu'ils s'intensifient en pleine pandémie, la pire que le monde ait connue depuis un siècle.

Il s'agit d'une attaque systématique qui frappe avant tout les groupes les plus vulnérables de la population civile. Il s'agit d'une politique de cruauté calculée pour obtenir des avantages coloniaux par la souffrance et la douleur. Nous devons également nous rappeler que plusieurs résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies interdisent l'utilisation de biens essentiels, tels que les denrées et les médicaments, comme instruments de coercition politique et économique, et qu'en aucun cas les personnes ne doivent être privées de leurs moyens de subsistance et de développement. Toutes ces résolutions sont violées par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Pour terminer, je dirais que bien que la pauvreté, les inégalités et l'exclusion soient des causes de conflit, il existe des pays qui fabriquent ces causes en mettant en oeuvre des mesures coercitives unilatérales, tout cela dans le but d'étendre leur domination sur d'autres États souverains. Le Conseil de sécurité a à sa disposition un instrument efficace de prévention des conflits, s'il décide de la suspension immédiate de toutes les mesures coercitives appliquées illégalement, en se soustrayant à son autorité. Il s'agit d'une proposition officielle que nous soumettons aux États membres du Conseil, afin de renforcer la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République dominicaine.

M^{me} Cedano (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons vivement de la convocation de cet important débat public, par lequel le Mexique nous invite judicieusement à nous pencher sur le lien qui existe entre l'exclusion, les inégalités, la violence et les conflits.

Pour la République dominicaine, ce n'est qu'en apportant une réponse ferme à ces maux profondément enracinés que nous pourrions concrétiser les attentes légitimes d'édifier des sociétés pacifiques et inclusives pour toutes et tous. L'intensification de la violence, couplée aux inégalités et à l'exclusion sociale persistantes dans nombre de nos pays, est le fruit incontestable de la crise créée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Par conséquent, nous convenons que notre réponse doit inclure des mesures multidimensionnelles pour combattre ces maux, avec une approche préventive s'inscrivant dans le cadre du développement durable et de la protection de la dignité des personnes.

Le premier pas dans cette direction, c'est un changement de paradigme, qui nous oblige à anticiper et à prévenir les causes de la violence, des conflits et des crises humanitaires, et qui nous mette en position de nous consacrer à la consolidation de la paix. La violence, la fragilité et la vulnérabilité ne peuvent être combattues que grâce à une vision de l'avenir qui soit ancrée dans des institutions solides, à la création de possibilités, au respect des droits de l'homme et à la participation véritable des jeunes.

À cette fin, nous devons mieux nous équiper, du niveau local au niveau international, pour agir rapidement, en nous attaquant, animés d'une volonté politique, aux maux qui freinent notre progrès, en facilitant l'accès des personnes à une vie épanouissante et en réunissant, comme nous l'avons fait aujourd'hui, celles et ceux qui sont les protagonistes de ces réalités, tout particulièrement les femmes. La prise en compte de leurs vues dans la conception de nos actions est une tâche qui reste à accomplir dans de nombreux domaines de nos travaux. Cela ne sera possible qu'en les associant systématiquement aux négociations et en leur donnant un rôle dans la prise de décision.

Nous devons reconnaître que, si rien de tout cela n'est nouveau, il subsiste dans le système multilatéral des faiblesses qui l'ont empêché d'avoir un véritable impact sur la vie et sur la sécurité de millions de personnes vulnérables. Par conséquent, le nouveau contrat social, qui est proposé actuellement, tout comme celui de l'Organisation, doit bénéficier de l'approbation des peuples, afin que nos efforts ne soient pas temporaires mais structurels. Ainsi, nous pourrions surmonter les obstacles qui se dressent sur notre chemin et ouvrir la porte à une transformation potentielle qui nous permette

de faire face aux défis communs. Si nous sommes divisés, nous n'atteindrons pas les objectifs que nous nous sommes fixés.

Aujourd'hui, peut-être plus que jamais, alors que beaucoup de nos pays se trouvent submergés par les conséquences socio-économiques et financières de la pandémie, l'ONU doit être solidaire et aider les plus démunis, notamment ceux qui n'ont pas pu se relever, en raison de l'accès limité aux vaccins et de l'incidence de crises sous-jacentes. Il ne s'agit pas de les sauver, mais de les aider à bâtir un avenir meilleur, plus juste et inclusif pour eux-mêmes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Da Fonseca Fernandes Ramos (Portugal) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier la présidence mexicaine du Conseil de sécurité d'avoir pris cette initiative importante.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Partout dans le monde, le risque de troubles et de conflits est élevé. Les avancées obtenues en matière de prévention des conflits grâce aux mesures de réduction de la pauvreté devenant de plus en plus évidentes, il sera essentiel de progresser vers la réalisation de tous les objectifs de développement durable. Leur réalisation permettra de réduire les inégalités et l'exclusion, ce qui contribuera à un monde plus pacifique et plus sûr. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent renforcer la solidarité et la coopération, en renouvelant leur engagement en faveur d'un multilatéralisme efficace, propice à l'édification de sociétés plus justes et plus inclusives.

Par conséquent, le Conseil de sécurité doit continuer de soutenir la prévention des conflits et la consolidation de la paix, et éviter une analyse ou une gestion essentiellement militaires des crises actuelles. Les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits ne sont pas seulement une conséquence des conflits ; elles en sont également une cause sous-jacente. Nous sommes favorables à une coopération étroite entre le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme afin de renforcer leurs mandats respectifs en matière de prévention.

Le lien entre pauvreté et insécurité est très évident dans les communautés touchées par le terrorisme. Les groupes terroristes exploitent les griefs économiques, politiques et sociaux, dans le but de radicaliser et de

recruter des militants. Cela se passe souvent en ligne. La réponse la plus efficace à ce problème requiert l'intervention des gouvernements, mais aussi des acteurs de la société civile, en particulier les fournisseurs d'accès à Internet. Nous devons élaborer et mettre en œuvre des politiques d'inclusion sociale, organiser une surveillance d'Internet et ouvrir un dialogue avec les communautés locales et les chefs religieux.

Les organisations régionales ont également un rôle à jouer en la matière. Comme le Conseil l'a récemment reconnu, elles ont une connaissance approfondie des causes profondes des conflits et contribuent à garantir l'appropriation locale en favorisant la confiance et le dialogue. Elles peuvent contribuer à améliorer la cohérence entre les politiques de développement et de sécurité, ce qui est avant tout nécessaire au niveau opérationnel. L'un des principes majeurs de l'initiative « Action pour la consolidation de la paix Plus », c'est la nécessité de maintenir un dialogue ouvert avec les autorités et les communautés locales. Les partenariats sont essentiels. Le rôle fédérateur de la Commission de consolidation de la paix peut servir à mobiliser toutes les parties prenantes, et le Fonds pour la consolidation de la paix peut être utilisé pour renforcer la résilience des communautés fragiles.

Pour conclure, il convient de rappeler que les femmes et les jeunes sont touchés de manière disproportionnée par l'insécurité économique. C'est pourquoi il faut renforcer leur participation aux activités de maintien et de consolidation de la paix. Ils doivent être entendus et associés à l'examen des liens entre pauvreté et sécurité, et ils doivent faire partie de toutes les mesures nécessaires pour y remédier.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

M^{me} Mudallali (Liban) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter le Mexique pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir choisi ce sujet et ce thème pour le débat public. C'est un plaisir et un honneur d'être ici devant le Conseil pour la première fois depuis le début de la pandémie, avec d'autres petits États comme le nôtre.

Cette année, les travaux du Conseil sont d'une importance particulière, en raison des multiples défis auxquels l'humanité doit faire face. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a révélé nos problèmes de fond, dus à la crise socio-économique, à la

multiplication des conflits et aux changements climatiques, qui ont aggravé nos faiblesses structurelles. Elle a également mis en évidence les inégalités, l'exclusion et la discrimination, suscitant des craintes d'instabilité.

Il n'existe pas de meilleur exemple d'inégalité que le manque d'équité vaccinale. Aujourd'hui, moins de 10 % de la population des pays pauvres et moins de 4 % de la population africaine sont complètement vaccinés. Le Conseil de sécurité a examiné la question de l'inégalité vaccinale dans sa résolution 2565 (2021), qui appelle au renforcement de la coopération internationale pour faciliter un accès équitable et abordable aux vaccins contre la COVID-19 dans les situations de conflit armé. Mais les conflits continuent de sévir, et les vaccins restent rares dans bon nombre de pays pauvres.

La Charte des Nations Unies, dans son Chapitre I, place la prévention au cœur de la responsabilité du Conseil de sécurité en identifiant son objectif de maintien de la paix et de la sécurité. Même si la prévention est mentionnée dans toutes les parties de ce document des Nations Unies, elle n'a pas été l'une des réussites du Conseil de sécurité. Les conflits ne sont pas résolus. Ils sont gérés aujourd'hui, et mal, si je puis dire. Il est vrai que la Charte met l'accent sur les différends interétatiques, alors que de nombreux conflits se déroulent aujourd'hui à l'intérieur des États, ce qui crée des tensions, notamment sur la question de la souveraineté et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

Mais il est également vrai que, si la souveraineté est inestimable, il existe des problèmes qui, s'ils ne sont pas réglés, peuvent devenir une menace pour la paix et la sécurité internationales. Les violations graves des droits de l'homme, les atrocités, les crimes contre l'humanité et le déracinement de populations en sont quelques exemples. L'occupation est une autre source majeure de conflit, à l'instar de l'occupation israélienne continue des territoires palestiniens. Le Conseil de sécurité peut prévenir les conflits en appliquant ses propres résolutions.

Par ailleurs, l'exclusion des jeunes des processus décisionnels, surtout en ce qui concerne les sujets liés à leur avenir comme les questions relatives au climat, à l'emploi et aux libertés. L'exclusion des femmes peut provoquer du ressentiment chez la moitié de la population et entraîner la faillite d'un État, comme le montrent certaines études. Par conséquent, il est impératif qu'au sein du Conseil de sécurité la priorité soit donnée à la prévention, mais avec de nouvelles approches qui fonctionnent.

L'ensemble du système des Nations Unies doit prendre part aux activités de prévention. La prévention doit s'inscrire dans le cadre des liens entre la paix, la sécurité, le développement, le climat et les conflits. La paix et la sécurité doivent être le fil conducteur qui relie tous ces éléments de manière inclusive. Cela doit aussi faire partie des travaux de l'Assemblée générale. L'étroite collaboration, la coopération et la coordination entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix sont essentielles en matière de prévention, mais la Commission de consolidation de la paix doit élargir son champ d'action et les sujets qu'elle examine, en ajoutant davantage de régions à son programme. Le climat et les conflits doivent être abordés par la Commission de consolidation de la paix et figurer à son ordre du jour.

Le Moyen-Orient est un exemple pertinent de la façon dont les conflits sont le principal obstacle au développement et à la paix. Cette région est aujourd'hui une véritable poudrière.

Le Conseil de sécurité peut bénéficier d'un système d'alerte précoce de l'ONU, ainsi que d'un système de consultation solide. Les réunions virtuelles ont limité les échanges avec les autres membres durant l'année écoulée, et il en ressort que les négociations en ligne ne permettaient pas facilement d'obtenir des compromis diplomatiques ou d'empêcher l'éclatement d'un conflit. Cependant, aujourd'hui, avec le retour quasi total à la normale, l'accent doit davantage être mis sur la prévention par des discussions interactives et approfondies sur les sujets qui préoccupent tout le monde, et non par des déclarations préparées.

Pour une prévention efficace, le Conseil doit disposer d'informations et d'analyses de qualité, fiables et objectives. L'absence de telles informations ou leur insuffisance en termes de qualité ou de neutralité peut nuire au travail du Conseil, mais, surtout, elle peut avoir une incidence négative sur le travail des membres élus du Conseil, en particulier les petits États qui manquent de ressources. La prévention n'est efficace que lorsque le Conseil fait preuve de volonté politique.

Les bureaux et fonctionnaires des Nations Unies présents sur le terrain sont la meilleure source primaire d'informations et d'analyses. Malheureusement, la pandémie restreint le travail et les déplacements du personnel dans de nombreuses régions. Néanmoins, ces informations restent inestimables. Les analystes de l'ONU doivent faire preuve d'impartialité et d'objectivité, rester indépendants et courageux, ne pas céder aux pressions

du pays qu'ils couvrent ou ne pas être trop proches de lui. Les pressions des autorités locales, les intimidations et les menaces, y compris l'expulsion du personnel des Nations Unies ou la fermeture de bureaux, ne doivent pas être tolérées. Le Conseil de sécurité doit rester ferme sur cette question et ne pas permettre qu'un précédent soit créé.

Le Conseil de sécurité doit assumer les responsabilités qui lui incombent en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Pour mieux le faire, il doit s'attaquer aux causes profondes des conflits et s'acquitter de son propre mandat, notamment en matière de prévention.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Espinosa Cañizares (Équateur) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, qu'il me soit permis de féliciter le Mexique de sa contribution aux travaux du Conseil de sécurité depuis le mois de janvier de l'année courante, qui trouve également une illustration dans l'adoption d'un programme solide pour le mois de novembre, sous sa présidence.

Je remercie aussi le Président du Mexique, le Secrétaire général et Lourdes Tibán Guala, représentante de l'Instance permanente sur les questions autochtones, pour leurs exposés de fond plus tôt dans la journée.

Pour l'Équateur, le débat d'aujourd'hui est crucial, dans la mesure où il est l'occasion pour le Conseil et l'Organisation de se concentrer sur la question de la prévention des conflits. Avec les résolutions jumelles (résolution 2558 (2020) du Conseil de sécurité et résolution 75/201 de l'Assemblée générale) du 21 décembre 2020, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont réaffirmé que la consolidation et la pérennisation de la paix devraient être considérées à la fois comme un objectif et comme un processus afin de garantir que les besoins de tous les segments de la population d'un État soient pris en compte. Le Conseil de sécurité et ses membres devraient s'employer ensemble à faciliter la mise en œuvre des résultats complets de l'examen de 2020 du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, y compris avec un financement provenant du Fonds pour la consolidation de la paix.

L'Équateur soutient les initiatives internationales, en particulier celles dont l'ONU et le Conseil lui-même font la promotion pour surmonter le cycle d'insécurité alimentaire causé par les conflits, qui s'accompagne des risques de famine et de malnutrition sévère.

Nous restons extrêmement préoccupés par la situation alimentaire en Haïti, telle que reflétée dans le plan d'intervention humanitaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ainsi que dans divers rapports du Secrétaire général, qui révèlent que plus de 4 millions de personnes sont touchées par une insécurité alimentaire aiguë dans le pays. Cela est à mettre en contraste avec le gâchis injustifiable de plus de 1 milliard de tonnes de nourriture dans le monde chaque année, d'après des estimations fournies au Sommet sur les systèmes alimentaires, tenu le 23 septembre.

Nous n'avons plus que huit ans pour atteindre l'objectif no 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, sur la paix, la justice et des institutions efficaces. Il nous reste encore moins de temps pour combattre les facteurs qui fragilisent les environnements, comme les changements climatiques, l'extrême pauvreté et les inégalités. Nous sommes d'accord sur le fait que la sécurité et le développement se renforcent mutuellement. Nous avons maintenant besoin d'aller de l'avant avec une réponse internationale coordonnée. En tant qu'Organisation, nous devons promouvoir les efforts visant à améliorer la sécurité des systèmes et infrastructures sanitaires. Nous devons favoriser l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Nous sommes conscients qu'une part considérable des pauvres du monde vit en zone rurale et que les communautés rurales jouent un rôle clef dans le développement et la consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité d'appuyer les mécanismes de prévention, conformément aux contextes nationaux et aux priorités des pays. Il devrait également promouvoir et faire appliquer la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, et la résolution 2250 (2015), sur les jeunes et la paix et la sécurité.

Enfin, en coordination avec le Conseil économique et social, le Conseil de sécurité devrait prendre note des dimensions économiques des conflits et encourager les initiatives tendant à assurer des contextes stables permettant la participation de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé, afin de préserver ou de réparer le tissu social et de promouvoir des sociétés plus résilientes.

La survie du programme de pérennisation de la paix en pleine crise mondiale requiert de notre part une action transversale. Pour qu'il soit efficace, il faut aussi un renforcement des capacités dans toutes les régions du monde et une action résolue de tous les États pour réduire l'exclusion et les inégalités.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Pedroso Cuesta (Cuba) (*parle en espagnol*) : La présence du Président du Mexique, S. E. M. Andrés Manuel López Obrador, digne représentant des idéaux de paix, de solidarité, de justice et de prospérité en Amérique latine et dans les Caraïbes, et dans le monde, donne un relief bienvenu à la séance de ce jour.

Nous félicitons le Mexique et lui souhaitons plein succès durant sa présidence du Conseil de sécurité.

Dans un contexte d'incertitude mondiale et de crise multidimensionnelle causée par la maladie à coronavirus (COVID-19), le débat d'aujourd'hui est particulièrement pertinent. La paix et la sécurité internationales sont constamment menacées par des conflits, des actes d'agression, des guerres non conventionnelles, des tentatives de changement de régime et de fréquentes violations de la Charte des Nations Unies et du droit international.

La prévalence d'un ordre international profondément injuste et antidémocratique, des décennies de néolibéralisme impitoyable et le capitalisme d'exclusion et ses modes irrationnels de production et de consommation ont placé l'égoïsme et les intérêts mesquins d'une minorité au-dessus des aspirations légitimes de millions d'êtres humains.

La pandémie a exacerbé la crise mondiale, laissant les plus vulnérables sans protection, tandis que les profits des plus riches continuent de croître. Par exemple, 89 millions d'Américains ont perdu leur emploi, 45 millions sont tombés malades et 724 000 ont succombé au virus, alors que les milliardaires des États-Unis ont ajouté 2 100 milliards à leurs fortunes déjà colossales. La profonde inégalité mondiale en ce qui concerne l'accès aux vaccins contre la COVID-19 et leur distribution est à la fois regrettable et inacceptable, et elle creuse le fossé entre le Nord et le Sud.

Sur les 7 milliards de doses de vaccin administrées, plus de 80 % ont été envoyées aux pays membres du Groupe des Vingt, dont les habitants représentent beaucoup moins que la moitié de la population mondiale. Les pays à faible revenu – dont la majorité se trouvent en Afrique – n'ont reçu que 0,4 % de ces vaccins. Pendant ce temps, les dépenses militaires mondiales sont à la hausse, atteignant près de 2 000 milliards de dollars en 2020.

Les mesures coercitives unilatérales font obstacle à une lutte efficace contre la pandémie et à la réalisation des objectifs de développement durable. Pour vivre dans la

paix et la sécurité, l'humanité a besoin de respect du droit international et de la souveraineté nationale, de coopération et de respect mutuel, non de blocus ou de sanctions.

Il est essentiel de renforcer le multilatéralisme, de veiller au plein respect de la Charte et du droit international, et d'honorer les engagements et les obligations. Nous devons promouvoir une réforme générale et profonde du Conseil de sécurité, une plus grande représentation des pays du Sud, la démocratie, la transparence et l'inclusivité dans les travaux du Conseil et sa non-ingérence dans le mandat et les fonctions de l'Assemblée générale et des autres organes, de manière à préserver l'efficacité et la crédibilité de l'Organisation. Il nous faut urgemment unir nos efforts en vue de promouvoir un ordre international juste, démocratique et pacifique, qui mette fin à l'exclusion et aux inégalités pour le bien de l'humanité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Danemark.

M. Hermann (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de faire la présente déclaration au nom des pays nordiques, à savoir la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et, bien sûr, mon propre pays, le Danemark.

Tout d'abord, nous remercions le Secrétaire général et M^{me} Lourdes Tibán Guala de nous avoir fait part de leurs vues précieuses, et nous nous réjouissons du débat de ce jour, qui tombe à point nommé, sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales en rapport avec l'exclusion, les inégalités et les conflits.

Récemment, nous avons pu voir comment la maladie à coronavirus et les effets directs des changements climatiques ont accéléré les facteurs existants des conflits, multiplié les risques de sécurité et exacerbé encore la situation pour les groupes et populations les plus vulnérables. Il ne fait aucun doute que les problèmes de sécurité à l'échelle mondiale se renforcent les uns les autres ; par conséquent, la lutte contre les causes profondes et les facteurs des conflits, comme l'exclusion et les inégalités, doit faire partie de la prévention et de la consolidation de la paix.

Je voudrais partager quatre réflexions sur l'action du Conseil concernant la lutte contre l'exclusion, les inégalités et les conflits.

Premièrement, l'inclusion est essentielle à la construction d'une paix durable. Le Conseil et l'Assemblée générale l'ont affirmé dans leurs résolutions jumelles sur l'examen du dispositif de consolidation de

la paix (résolution 2558 (2020) du Conseil de sécurité et résolution 75/201 de l'Assemblée générale), qui appellent à prendre en considération les besoins de tous les groupes de population pour définir une vision commune d'une société. Le maintien de la paix nous oblige à garantir l'inclusion dans le cadre de la construction de la paix et du respect des droits humains, notamment par la participation pleine, égale et véritable des femmes et des jeunes à la consolidation de la paix.

Deuxièmement, la pérennisation de la paix doit être fondée sur l'unité d'action des Nations Unies à tous les stades d'un conflit. À cet égard, le Conseil doit veiller à ce que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies soient en mesure de favoriser les liens entre le développement, la sécurité et les droits humains. Cela nécessite une analyse plus conjointe et une planification stratégique efficace, ainsi que l'intégration, dès le départ, des efforts de consolidation de la paix à long terme dans les opérations de maintien de la paix.

Les conseillers pour la paix et le développement déployés dans le cadre du Programme commun du Programme des Nations Unies pour le développement et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix pour le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits se sont avérés être un outil efficace à cet égard, au service de l'ensemble du système des Nations Unies dans les situations de conflit.

Afin de renforcer les efforts dans le cadre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, les pays nordiques exhortent également le Conseil à accroître la coopération avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies sur le terrain, ainsi qu'avec d'autres partenaires internationaux, régionaux et locaux, y compris les institutions financières internationales, les organisations régionales et la société civile, tout au long du cycle du conflit.

Troisièmement, les pays nordiques appellent le Conseil à renforcer sa coopération avec la Commission de consolidation de la paix, notamment en s'appuyant sur ses recommandations et ses fonctions de conseil, de liaison et de rapprochement. Nous nous félicitons de la proposition du Secrétaire général d'adopter un nouvel agenda pour la paix, exposé dans son rapport intitulé *Notre Programme commun*, notamment l'appel lancé aux États Membres pour qu'ils investissent davantage dans la prévention et garantissent un financement suffisant, prévisible et durable pour la consolidation de la paix.

Dans ce cadre, nous nous félicitons de la proposition d'allouer au Fonds pour la consolidation de la paix une partie des contributions statutaires.

Enfin, la pérennisation de la paix nous permet d'appeler l'attention sur l'importance de s'attaquer aux inégalités, à l'exclusion et aux autres causes profondes des conflits dans les activités de consolidation de la paix. Elle nous aide également à investir dans ce que nous savons être le moteur d'une paix et d'une prospérité durables, notamment l'action ciblée en faveur de l'égalité des genres.

Les pays nordiques sont prêts à travailler de manière proactive sur les causes profondes des conflits et à continuer d'investir dans les moteurs de la paix en donnant suite au rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun*. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, la lutte contre le racisme, la discrimination et les inégalités et la garantie d'un accès universel à la protection sociale, à la couverture médicale, à l'éducation, aux compétences, à un travail décent et au logement sont essentielles pour prévenir l'exclusion et les conflits, tout comme l'établissement, entre les gouvernements et leur population, d'un contrat social dans lequel tous les citoyens ont leur mot à dire pour envisager l'avenir de leur pays.

Transformons l'exclusion, les inégalités et les conflits en inclusion, égalité et paix durable pour tous.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. Zellenrath (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat.

Je prononce cette déclaration au nom des Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives, un groupe de pays et d'organisations attachés à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif no 16.

En tant que Pionniers, notre travail se fonde sur la preuve qu'il ne saurait y avoir de paix sans développement ni de développement sans paix. La justice pour tous et la lutte contre les inégalités et l'exclusion sont essentielles pour instaurer et pérenniser la paix. De même, la prévention des conflits et de la violence, notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre, est un facteur essentiel de l'accès à la justice pour tous et de l'édification de sociétés plus égalitaires et plus inclusives.

La paix, la justice et l'inclusion rendent possibles les progrès dans l'ensemble des objectifs de développement durable. Cela va également dans le sens du rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun*. En tant que Pionniers, nous concentrons notre attention urgente sur trois domaines interdépendants qui, selon nous, sont essentiels à la prévention des conflits.

Premièrement, nous devons bâtir des sociétés plus égalitaires et plus inclusives. Nous devons remédier aux inégalités et à l'exclusion en renforçant la solidarité entre les groupes et les gouvernements afin d'apporter des changements visibles et concrets dans la vie des populations en luttant contre la corruption et en élargissant la représentation de tous les groupes dans la société. Des programmes bien conçus en faveur du dialogue social, de la vérité et de la réconciliation, comportant un volet soutien de santé mentale et soutien psychosocial, sont pertinents pour les sociétés sortant d'un conflit et peuvent être utilisés de manière préventive pour éviter l'escalade de la violence.

Deuxièmement, nous devons assurer la justice pour tous. Il y a 1,5 milliard de personnes ayant des problèmes de justice non résolus qui contribuent aux griefs, à la violence et à l'instabilité. Les femmes, les enfants et les jeunes ont le plus de mal à accéder à la justice. Le renforcement de l'état de droit exige une nouvelle approche qui permette aux systèmes de justice d'être plus efficaces, plus transparents et davantage axés sur les problèmes les plus couramment rencontrés par les personnes.

Troisièmement, nous devons réduire de moitié la violence dans le monde. Nous avons besoin d'un nouvel agenda pour la paix, comme l'a mentionné le Secrétaire général, qui aborde plus efficacement la violence de manière holistique. Le groupe de travail Pionniers pour une réduction de moitié de la violence dans le monde est une coalition de gouvernements, de maires, d'agences internationales de premier plan, d'organisations non gouvernementales dévouées et d'acteurs philanthropiques qui rassemblent les preuves, les outils et les mesures nécessaires pour atteindre l'objectif de réduire de moitié la violence d'ici à 2030.

À cette fin, les Pionniers souhaitent apporter les éclairages suivants à la présente séance.

Premièrement, le Conseil de sécurité pourrait se servir d'analyses et de critères de référence plus larges sur les tendances en matière d'inégalités, d'exclusion et d'accès à la justice dans le cadre des missions sur le

terrain qu'il mandate et demander l'avis d'organes tels que la Commission de consolidation de la paix pour les intégrer à ses travaux.

Deuxièmement, le Conseil pourrait indiquer systématiquement aux responsables des missions l'importance de lier l'analyse et le soutien économiques et politiques. Il pourrait également souligner l'intérêt d'explorer les partenariats entre les coordonnateurs résidents, les gouvernements, les institutions financières internationales et la société civile en ce qui concerne les facteurs socioéconomiques déstabilisants et les dynamiques psychosociales qui doivent être pris en compte dans les stratégies de prévention, les plans nationaux de développement et les objectifs fixés dans les mandats.

Troisièmement, le Conseil pourrait se concentrer sur les enseignements tirés des dialogues nationaux inclusifs qui instaurent un climat de confiance et des politiques en faveur de l'équité et de l'inclusion, en particulier celles qui renforcent l'inclusion des femmes et des jeunes.

Quatrièmement, enfin, il faudrait renforcer l'état de droit en tant qu'outil de prévention en s'attachant à surmonter et à prévenir les obstacles quotidiens à l'accès à la justice et en aidant les institutions nationales à mieux répondre aux besoins de la population en matière de justice.

En ce qui concerne les opérations de paix et les missions politiques spéciales, s'il mettait l'accent sur ce type d'analyse et de partenariat holistique, le Conseil serait pourrait pallier les risques auxquels est exposé l'environnement de nos jours et accroître les chances de succès des opérations qu'il autorise et, partant, du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Nous tenons tout d'abord à nous féliciter que S. E. M. Andrés Manuel López Obrador, Président du Mexique, préside la présente séance, et nous félicitons le Mexique, pays ami, pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Nous saluons également la participation du Secrétaire général à la séance, et remercions les intervenants de leurs exposés.

L'État du Qatar a toujours réaffirmé, dans diverses instances internationales, y compris le Conseil de sécurité, son point de vue selon lequel la prévention et le règlement des conflits et l'instauration d'une

paix durable dans les situations d'après conflit exigent avant tout de remédier aux causes profondes des conflits. Ces causes constituent un terreau fertile pour l'éclatement et l'aggravation des conflits. L'exclusion, la marginalisation, la discrimination et les inégalités en sont des exemples. Nous sommes donc reconnaissants au Mexique d'avoir mis en lumière cette question et organisé la présente séance sur le sujet.

L'interrelation entre la paix et la sécurité, le développement et les droits humains n'est pas un concept nouveau, mais elle doit être prise en compte dans le cadre des efforts déployés par l'ONU pour contrer les défis actuels et futurs, en particulier les menaces à la paix et à la sécurité. Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité accorde une plus grande attention aux différents facteurs qui nuisent à la paix et à la sécurité internationales, comme en témoignent les nombreux débats publics qu'il a tenus récemment sur des questions thématiques liées aux causes profondes des conflits.

Les efforts déployés en temps utile pour s'attaquer aux causes profondes des conflits peuvent contribuer à améliorer le sort des populations et à atténuer leurs souffrances. Ils permettent aussi d'économiser de nombreuses ressources nécessaires pour faire face à la détérioration de la situation humanitaire et économique résultant des conflits.

L'État du Qatar a fait du rétablissement et de la consolidation de la paix au moyen du règlement pacifique des différends l'une des priorités de sa politique étrangère. Parallèlement, nous contribuons à la promotion du développement socioéconomique et des droits humains, tout en renforçant l'autonomie des femmes et en promouvant l'état de droit aux niveaux local et international. Nous avons également appuyé les activités de l'ONU à cette fin et facilité la coopération bilatérale et multilatérale.

L'État du Qatar apporte un appui international bien planifié dans certains domaines, ce qui contribue à améliorer le niveau de vie et promeut la cohésion, l'unité et la flexibilité sociale en soutenant l'éducation pour tous, instaure une culture de paix, favorise le sport au service de la paix, crée des possibilités d'emplois, garantit la sécurité alimentaire et apporte d'autres avantages. L'État du Qatar participe également activement aux délibérations menées à l'ONU sur des questions liées globalement à la promotion de la paix et de la sécurité, y compris la pérennisation de la paix, la diplomatie préventive, la sécurité humaine, et la responsabilité de protéger.

L'exclusion et la marginalisation de groupes de personnes ou de communautés sur le plan politique, économique ou social crée un environnement de tensions accrues, surtout si d'autres facteurs alimentent les conflits. L'absence de stabilité et de sécurité qui résulte de l'exclusion et des inégalités entraîne une plus grande exclusion et de plus grandes inégalités, et ceci alimente un cercle vicieux dangereux. L'État du Qatar condamne systématiquement les politiques et les mesures qui favorisent l'exclusion et la marginalisation à tous les niveaux car elles ne profitent à personne, bien au contraire, elles nuisent à tous. L'État du Qatar appelle à la protection et au respect des droits de l'homme pour tous et à la promotion de l'état de droit aux niveaux national, régional et international.

En conclusion, l'État du Qatar poursuivra ses actions constructives, sous les auspices de l'ONU, dans le cadre d'une approche globale qui reflète les liens entre la paix, la sécurité, le développement durable, les droits de l'homme et l'état de droit, en vue de contribuer à la lutte contre les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales aux niveaux régional et mondial.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Albanie.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole sous la présidence mexicaine, je voudrais féliciter le Président et la délégation mexicaine d'avoir organisé le présent débat public sur ce sujet important.

Après plus de deux décennies de progrès, nous constatons avec inquiétude l'émergence de tendances très négatives : l'activité économique se contracte, l'extrême pauvreté est en hausse, les inégalités socioéconomiques se creusent, les disparités fondées sur le genre s'accroissent tandis que la participation des femmes au marché du travail diminue. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a encore aggravé ces tendances, donnant lieu à des tensions et des violences, et entravant le potentiel de développement dans de nombreuses régions.

Afin d'aider les pays à briser le cercle vicieux des conflits et de l'absence de développement, nous devons mieux intégrer le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix dans l'activité de l'ONU. Sans paix, le développement durable ne restera qu'une simple illusion. Il est donc essentiel de bien coordonner les efforts des différents acteurs, y compris l'ONU, pour intégrer la prévention des conflits et la consolidation de la

paix dans les programmes de développement. Les États Membres doivent toujours donner la priorité à la prévention, soutenir l'action humanitaire, investir dans le développement, accorder une attention particulière aux groupes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les filles, notamment en adoptant les meilleures pratiques pour la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

L'Albanie appuie le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun*, ainsi que ses efforts pour réformer l'ONU et lui permettre de mieux répondre aux défis complexes et en constante évolution. En réponse à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un appui accru au Fonds pour la consolidation de la paix et du renforcement de la capacité du système des Nations Unies à investir dans la consolidation de la paix, le Gouvernement albanais a versé une contribution au Fonds pour la consolidation de la paix pour l'année 2021. Nous appelons tous les États Membres en mesure de le faire à augmenter leurs contributions à ce Fonds. Même des contributions modestes peuvent changer les choses.

L'Albanie a donné la priorité à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, qui va de pair avec son développement global en vue de son intégration dans l'Union européenne. À cet égard, je tiens à souligner l'accent mis sur la mise en œuvre de l'objectif de développement durable no 16, sur la paix, la justice et des institutions efficaces. Notre action majeure à cet égard, c'est la réforme de la justice qui est en cours. Aucun autre pays n'a entrepris une réforme aussi profonde, complète et ambitieuse pour analyser le système, l'assainir et créer les conditions propices à un système judiciaire beaucoup plus efficace, plus responsable et plus transparent, au service des citoyens et agissant en tant que pilier indispensable de la démocratie. Au fur et à mesure que la réforme avance, elle s'avère être une étape importante dans la lutte contre la corruption. Cette réforme radicale permet globalement de promouvoir l'état de droit au niveau national, garantissant ainsi à tous un accès égal à la justice.

En tant que futur membre du Conseil de sécurité, l'Albanie dialoguera régulièrement avec les autres membres pour mieux intégrer une approche plus préventive dans les travaux du Conseil de sécurité afin d'inverser les dynamiques d'exclusion et d'inégalité qui déstabilisent les sociétés et menacent la paix et la sécurité internationales.

En conclusion, l'Albanie s'efforcera d'améliorer la coordination du Conseil avec l'ensemble du système des Nations Unies, y compris le Conseil des droits de

l'homme, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes et contributeurs importants, tels que les organisations régionales et les organisations de la société civile compétentes. Nous sommes convaincus qu'ils présenteront tous des vues nouvelles qui apporteront une valeur ajoutée aux travaux du Conseil dans ses efforts pour renforcer la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suisse.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : La Suisse remercie le Mexique pour cet important débat. Il reflète l'attention accrue que le Conseil de sécurité porte aux facteurs contemporains de conflit et à leurs interactions complexes. Les inégalités et l'exclusion sont à la fois causes et conséquences de violents conflits.

« Il ne peut y avoir de paix sans développement, de développement sans paix, ni de paix ou de développement durable sans respect des droits de l'homme et de l'état de droit. ».

Ces mots de Jan Eliasson, inspirés par Kofi Annan, ont été repris dans de nombreux discours, y compris par ma collègue d'Irlande ce matin (voir S/PV.8900). Ils nous rappellent que les conflits mettent en péril le développement durable et qu'aucun objectif du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne peut être atteint de manière isolée.

Si le Conseil de sécurité a comme mission première la paix et la sécurité, il peut et devrait également soutenir le système des Nations Unies dans son ensemble pour atteindre les objectifs de développement durable, en accordant une attention particulière aux points suivants. Premièrement, l'examen du dispositif de consolidation de la paix a réaffirmé que l'approche de la pérennisation de la paix qui intègre les trois piliers des Nations Unies est pertinente et essentielle. Qu'est-ce que cela signifie en pratique ? Par exemple, en République démocratique du Congo, la Suisse soutient les efforts du Gouvernement dans la lutte contre l'impunité. Cet élément dissuasif contribue à prévenir la violence et à améliorer la confiance dans les institutions. Dans ses décisions, le Conseil de sécurité devrait davantage s'appuyer sur une approche intégrée et renforcer la coopération, collaboration et coordination entre les trois piliers.

Deuxièmement, les conflits violents et les inégalités qui en découlent ne peuvent être évités que dans des sociétés résilientes et inclusives où chacun et chacune, en particulier les plus vulnérables, sont protégés. Pour ce faire, le système de protection des droits de

l'homme des Nations Unies joue un rôle clef. Il constitue un dispositif d'alerte précoce important. Par exemple, le Conseil des droits de l'homme a rapidement réagi face aux récents développements au Soudan en organisant une session extraordinaire, appelant le Haut-Commissariat aux droits de l'homme à désigner un expert dans le pays. La Suisse encourage le Conseil de sécurité à intégrer ce type d'analyses et à coopérer davantage avec les organes relatifs aux droits de l'homme, en particulier avec le Conseil des droits de l'homme et ses instruments, ainsi qu'avec les organes de traités.

Troisièmement, renforcer l'état de droit est un élément clef pour promouvoir la paix. L'absence d'un mandat explicite des missions de maintien de la paix pour soutenir l'état de droit fait obstacle à la réalisation des objectifs de ces missions. Certains échecs récents l'ont souligné : il est essentiel que le Conseil de sécurité précise le soutien à l'état de droit dans les mandats des missions de paix et, dans un souci de cohérence, que l'Assemblée générale mette à disposition les ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs. La Suisse, pour sa part, soutient le renforcement de l'état de droit, notamment en mettant à disposition des officiers de police, des experts en désarmement, démobilisation, réintégration et en déminage dans les missions et au niveau du Secrétariat.

La Suisse se félicite de l'accent mis sur les liens entre paix et sécurité et développement. Elle appelle à une prise en compte plus systématique de ces interconnexions dans tous les thèmes et situations traités par le Conseil. En tant que membre de la Commission de consolidation de la paix et candidate au Conseil de sécurité, la Suisse poursuit son engagement en faveur d'un système onusien cohérent.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter la délégation mexicaine d'avoir organisé le présent débat public et d'avoir élaboré une note de cadrage sur le sujet (S/2021/883, annexe).

Les peuples du monde entier continuent de souffrir des guerres et de leurs conséquences dévastatrices. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les dangers associés aux changements climatiques aggravent et exacerbent les problèmes de sécurité.

Les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, la montée mondiale des propos haineux, l'incitation à l'hostilité

et à la violence et la propagation de divers groupes et mouvements extrémistes racistes, fondés sur des idéologies qui cherchent à promouvoir la supériorité raciale, ont des effets néfastes sur les conflits qui éclatent, reprennent, se prolongent et s'étendent, ainsi que sur les situations consécutives à un conflit. Dans certains cas bien connus, ce sont les politiques et les pratiques fondées sur la monoethnicité, l'exclusion et la discrimination qui sont au cœur des dissensions et de l'hostilité.

Il importe de s'attaquer à toutes les causes profondes des conflits, en tenant compte du fait que la paix, la sécurité, le développement, les droits de l'homme et l'état de droit sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

Dans le texte final du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), l'Assemblée générale déclare, notamment, qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable. Elle y réaffirme l'attachement au droit international, la nécessité de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États et la pleine souveraineté permanente des États sur leurs richesses, leurs ressources naturelles et leur activité économique.

Les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont universels, et le respect de ces droits doit être accordé sur une base équitable et non discriminatoire. L'état de droit et la protection égale devant la loi pour tous et toutes, sans discrimination, sont au cœur du système international de protection des droits de la personne. Il convient d'insister à tous les niveaux sur le fait que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

En ce qui concerne les actions de secours humanitaire menées par les États et les organisations internationales, il est largement établi et généralement admis qu'elles doivent être exclusivement de nature humanitaire, ne peuvent être détournées à des fins politiques et doivent être menées conformément aux principes de neutralité, d'impartialité et de consentement du pays touché, tout en respectant pleinement la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale des États, conformément à la Charte des Nations Unies.

En outre, il importe que le Conseil de sécurité et les autres organes, institutions, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, agissant pour briser le

cycle de l'exclusion, des inégalités et des conflits et pour promouvoir des stratégies inclusives, respectent strictement leurs mandats respectifs. Une coopération et une coordination étroites entre eux sont essentielles pour permettre à l'ONU de lutter efficacement contre les menaces et les problèmes existants, nouveaux et émergents.

L'ensemble du système des Nations Unies doit s'engager à l'appui des pays touchés par des conflits et engagés dans la consolidation de la paix, la reconstruction et le relèvement après les conflits. Des réponses mondiales cohérentes et des efforts communs, conformes à la Charte des Nations Unies et au droit international, sont les moyens les plus efficaces d'atteindre les objectifs de paix, de développement durable inclusif et de droits de l'homme pour tous et toutes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Bangladesh.

M^{me} Fatima (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat public. Je remercie le Secrétaire général et les autres intervenants de leurs observations éclairantes.

Les liens entre l'exclusion, les inégalités et les conflits sont largement établis. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a davantage révélé les inégalités croissantes, tant au sein de nos sociétés qu'entre elles.

Dans ce contexte, le présent débat arrive à point nommé. Nous réaffirmons qu'il importe de faire des investissements soutenus pour s'attaquer aux facteurs sous-jacents des conflits, parmi lesquels se trouvent souvent des questions sociales et de développement. À cet égard, il est essentiel de garantir les synergies et les complémentarités entre l'intervention humanitaire de l'ONU, les priorités liées au développement durable, le maintien de la paix et les initiatives de pérennisation de la paix.

Par ailleurs, il est manifestement possible de tirer un meilleur parti des mécanismes de l'ONU existants pour servir l'intérêt d'une évaluation des risques fondée sur des données probantes, de l'alerte rapide et des mesures d'atténuation. Le rôle du Conseil à cet égard est particulièrement pertinent lorsque les conflits provoqués par l'exclusion et les inégalités socioéconomiques ont des répercussions transfrontières ou menacent la paix et la sécurité internationales.

Dans notre voisinage, nous avons pu constater la façon dont l'exclusion sociale et politique des minorités rohingya a conduit à une crise généralisée au Myanmar, avec de graves conséquences humanitaires et de sécurité pour la région. D'ailleurs, la réponse du Conseil aux alertes rapides a été inadéquate et inefficace, et continue de l'être. Qu'il me soit permis de faire part au Conseil de quelques réflexions spécifiques à cet égard.

Premièrement, il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes des conflits pour briser le cycle de la violence récurrente. Les facteurs sous-jacents de la violence varient en fonction des circonstances économiques, politiques et culturelles. Il faut une approche qui mobilise l'ensemble du système des Nations Unies pour promouvoir une solution qui soit pilotée au niveau national et qui réunisse l'éventail des parties concernées en vue d'une paix durable. Le système des Nations Unies pour le développement et ses branches humanitaires ont un rôle central à jouer dans ces efforts. La Commission de consolidation de la paix, dont les mandats englobent l'ensemble des piliers de la paix et du développement, peut également jouer un rôle central dans les contextes fragiles et les situations de conflit.

Deuxièmement, les opérations de paix et missions politiques spéciales des Nations Unies peuvent insuffler davantage d'énergie à la diplomatie préventive. Elles disposent d'informations de première main provenant du terrain, qui peuvent renforcer les systèmes d'alerte rapide pour faire face aux crises imminentes. Avec des mandats adéquats reçus du Conseil et des ressources correspondantes fournies par lui, elles peuvent également appuyer les efforts de consolidation de la paix du coordonnateur résident et d'autres organismes des Nations Unies dans des domaines spécifiques, à savoir le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité, les affaires judiciaires et pénitentiaires, entre autres.

Troisièmement, le Conseil doit investir davantage dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité pour garantir l'inclusion.

Enfin, le respect du droit international est fondamental pour garantir l'état de droit au niveau mondial. Les rôles de la Cour internationale de Justice (CIJ) et des autres organes juridiques et tribunaux internationaux sont essentiels pour garantir l'ordre et la justice au niveau international. Il est impératif que le Conseil démontre sa ferme détermination à défendre le caractère sacré de la CIJ et des autres organes juridiques.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : C'est un réel plaisir d'être de retour dans cette salle après de longs mois d'absence, voire de quasi-exclusion.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir porté ce sujet à l'attention du Conseil de sécurité aujourd'hui. Les questions de l'exclusion et des inégalités sont essentielles pour les travaux du Conseil. Elles sont également un fil conducteur pour de nombreux domaines d'intervention du Liechtenstein à l'ONU.

Je vais brièvement en souligner deux en particulier et parler de la manière dont ils peuvent mieux cadrer avec les mandats du Conseil à l'avenir.

Le premier, c'est l'action que nous menons dans le domaine de l'autodétermination. Comme l'ont mentionné nos collègues kényans lors du débat public qu'ils ont organisé le mois dernier (voir S/PV.8877), de nombreuses situations au Conseil commencent par des tensions intercommunautaires qui trouvent leur origine dans des différences ethniques, raciales, régionales, partisans et religieuses. Celles-ci se manifestent souvent par l'exclusion et l'inégalité de traitement. Nous estimons qu'il faut réduire ces tensions en encourageant des formes de gouvernance capables de faire respecter les droits des communautés au sein d'un État, afin de satisfaire les exigences des personnes qui réclament davantage d'autodétermination interne et de tirer pleinement parti de la force que chaque pays peut trouver dans sa diversité. Ces idées sont examinées plus en détail dans notre récent *Manuel sur la prévention et le règlement des conflits d'autodétermination*, sur lequel le Liechtenstein est impatient d'échanger davantage avec les États Membres.

Deuxièmement, le Conseil doit démontrer que la paix, les droits de l'homme et le développement durable se renforcent mutuellement dans ses mandats. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est le programme de développement humain et de sécurité humaine le plus ambitieux et le plus exhaustif jamais conçu. Il reconnaît qu'il faut maintenir une paix fondée sur le droit international, notamment les droits de l'homme, la coopération, la solidarité et le multilatéralisme. Dans *Notre Programme commun*, le Secrétaire général réaffirme l'importance d'une approche fondée sur la sécurité humaine dans toutes les sociétés afin de prévenir les divisions sociales et l'instabilité aux niveaux national et international. Il y évoque également

une crise de confiance, qui a été accélérée par la pandémie de COVID-19, et appelle à un nouveau contrat social ayant comme piliers la confiance, l'inclusion, la protection et la participation. De plus, focaliser notre attention sur l'état de droit peut aider à renforcer l'inclusion, à encourager les processus démocratiques et à affermir la confiance du public dans les institutions.

Dans le contexte des opérations de paix, les droits de l'homme et l'état de droit peuvent jeter les bases d'institutions plus responsables, tout en favorisant l'inclusion, ainsi que le renforcement des processus démocratiques et la lutte contre la corruption, conformément à l'objectif de développement durable no 16. Par conséquent, il faut que tous les mandats des opérations de paix des Nations Unies contiennent des dispositions fortes relatives aux droits de l'homme et à l'état de droit. Bien que ces dispositions varient sensiblement d'une opération de paix à l'autre et d'une mission politique spéciale à l'autre, le Liechtenstein estime que des améliorations sont possibles partout.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence mexicaine du Conseil d'avoir organisé le présent débat public sur une question aussi importante et opportune.

Pour commencer, la Slovaquie saisit cette occasion pour une fois de plus insister sur l'importance du principe de l'état de droit que nous considérons central à l'ordre international et qui doit être placé au premier plan des préoccupations de l'ONU à bien des niveaux, y compris les travaux de cet important organe qu'est le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Bien que nous devrions discuter des moyens d'améliorer l'état de droit, nous ne sommes malheureusement pas en mesure de le faire en raison des violations flagrantes du droit international, en particulier du droit humanitaire et des droits de l'homme, dont nous continuons d'être chaque jour les témoins. Par conséquent, il est primordial que chaque membre de la communauté internationale respecte pleinement les obligations internationales qui lui incombent, et ce d'autant plus en période de conflit.

Puisque je parle du principe de l'état de droit, je voudrais mentionner un élément capital du combat mené pour le protéger, à savoir la lutte contre la corruption. C'est à juste titre que l'on qualifie ce phénomène négatif

de cancer social qui affaiblit nos systèmes démocratiques. La corruption détruit la confiance des individus dans les institutions publiques, leur fait courir le risque d'être exclus, entrave le développement social et a une incidence démesurée sur la jouissance des droits de l'homme, en particulier par les personnes appartenant à des communautés ou des groupes défavorisés. C'est pour ces raisons que le Gouvernement slovaque a fait de la lutte contre la corruption une de ses grandes priorités en matière de droits de l'homme, à la fois sur le plan national et dans le cadre de son action au niveau international.

Conscients de l'importance de l'état de droit pour préserver une démocratie stable et la paix intérieure et de son incidence sur la promotion du développement social, nous souhaitons encourager les États Membres à redoubler d'efforts pour faire respecter ce principe fondamental en matière de gouvernance. Cette approche est une condition préalable pour remédier aux causes profondes de conflit. Nous estimons donc que le Conseil de sécurité doit continuer d'accorder toute l'attention voulue à cette question. Elle va de pair avec la consolidation et la pérennisation de la paix, ainsi que la gouvernance du secteur de la sécurité, pour ne citer que quelques domaines. De plus, elle s'inscrit dans le cadre des efforts plus larges visant à mettre en oeuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment les objectifs de développement durable 16 et 16 plus.

Cette question est aussi importante parce que nous continuons de lutter contre notre ennemi invisible commun : la maladie à coronavirus (COVID-19). Cette pandémie a aggravé la situation déjà peu enviable des groupes les plus vulnérables, plongé des millions de personnes dans la pauvreté et annulé les progrès qui avaient été réalisés par la communauté internationale dans ce domaine. Les conditions sont encore plus alarmantes dans les situations de conflit, auxquelles nous devons prêter une attention particulière. Pendant la période de relèvement après la pandémie, nous devons gérer la discrimination qui lèse les personnes en situation de pauvreté et redoubler d'efforts pour mettre la dignité humaine au centre de nos actions. Dans l'intervalle, nous devons veiller à ce que les personnes dans le besoin bénéficient d'une aide humanitaire et d'une protection rapides et efficaces, y compris grâce aux efforts fournis en matière de maintien et de consolidation de la paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Castañeda Solares (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala remercie la délégation mexicaine, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre 2021, d'avoir convoqué le présent débat public du Conseil de sécurité sur le thème : « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : exclusion, inégalités et conflits ». Nous remercions également le Mexique pour les interventions de S. E. M. Andrés Manuel López Obrador, Président des États-Unis du Mexique, du Secrétaire général et de l'autre intervenante.

Ayant siégé au Conseil de sécurité durant la période 2012-2013, nous pensons qu'une approche axée sur la prévention est indispensable pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Ces dernières années, les États Membres ont compris qu'il fallait s'attaquer globalement aux causes profondes des conflits et éviter l'effet démultiplicateur des urgences permanentes. Face aux défis mondiaux qui menacent l'humanité, notamment les changements climatiques, il est clair que les pays en situation de fragilité sont ceux où les gouvernements disposent de moyens limités pour aider leurs populations à s'adapter. Les risques liés aux changements climatiques peuvent s'ajouter aux risques de violence, de conflit et d'exclusion et être aggravés par des facteurs tels que l'insécurité alimentaire, les crises économiques et les migrations.

Ces derniers mois, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) s'est accompagnée de divers phénomènes qui constituent des menaces existentielles, en ce qu'ils accroissent les pertes en vies humaines, en moyens de subsistance et les dommages causés au patrimoine naturel et culturel. Par conséquent, il faut que l'Organisation adopte une approche multidimensionnelle pour faire face à ce problème. À cet égard, le Guatemala demande instamment que des recommandations précises soient formulées afin de mener des actions concrètes pour recenser les situations susceptibles de provoquer des crises à grande échelle en matière de sécurité alimentaire et y faire face.

Étant donné que le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous estimons qu'il serait utile qu'il reçoive des évaluations en matière de sécurité climatique dans tous les rapports qui lui sont présentés au titre des situations inscrites à son ordre du jour et qu'il

analyse de manière systématique les prévisions à cet égard afin de déterminer les vulnérabilités et les risques en s'appuyant sur les modèles climatiques régionaux et nationaux et de solides systèmes d'alerte rapide.

Le Guatemala réitère sa position selon laquelle l'Organisation doit axer avant tout ses efforts sur la prévention et non sur la réaction. À cet égard, le Guatemala renouvelle son soutien au mandat de la Commission de consolidation de la paix et à son approche intégrée. Nous pensons qu'il convient de renforcer l'action environnementale dans ses activités, en veillant à ce que celles-ci tiennent compte des conflits sociaux et environnementaux et répondent aux besoins humanitaires, tels que l'insécurité alimentaire et les flux migratoires. Ses interventions doivent aussi être respectueuses des ressources naturelles. L'approche fondée sur la prévention requiert aussi que la Commission de consolidation de la paix renforce son mandat en matière de coopération avec les organisations régionales telles que l'Organisation des États américains par exemple, dans le cas des Amériques.

Pour consolider la paix, il faut tirer les enseignements du passé. L'Organisation des Nations Unies doit elle aussi s'adapter à la situation mondiale actuelle.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. Oddone (Argentine) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, nous tenons à féliciter la présidence mexicaine du Conseil d'avoir choisi ce thème si important pour nous tous.

La réalité est choquante. Jamais auparavant on a vu autant de réfugiés, de déplacés et de personnes fuyant leurs foyers partout dans le monde. La nature des conflits a changé. Leur durée et les parties belligérantes aussi, mais le fait est que les conflits perdurent et sont de plus en plus violents et dangereux, ce qui complique davantage l'exécution des mandats des Nations Unies.

Au centre de nos préoccupations, il y a la vie et la nécessité que les droits humains les plus essentiels soient respectés. Pour l'Argentine, le respect sans restriction de tous les droits humains est l'une des bases de nos politiques publiques. Nous réitérons donc l'engagement que nous répétons à chaque occasion : nous sommes toujours prêts à contribuer et à participer aux initiatives menées pour prévenir et combattre les causes profondes des conflits.

La lutte contre l'impunité pour les violations graves des droits de l'homme est fondamentale pour renforcer l'état de droit. La justice et la paix sont non seulement des objectifs compatibles, mais elles sont également complémentaires. L'Argentine réaffirme le rôle préventif des mécanismes d'attribution des responsabilités. Des mécanismes impartiaux sont essentiels aux enquêtes sur les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Dans certains cas, la faim, la pauvreté, l'exclusion et les inégalités peuvent aboutir à des conflits. Ces injustices peuvent donner lieu à des situations de violence. Il faut remédier à ces problèmes structurels de façon globale afin qu'ils ne deviennent pas une menace à la paix et à la sécurité internationales. L'Argentine estime par conséquent qu'une coopération adéquate et efficace entre les différents organes créés par la Charte des Nations Unies revêt un caractère fondamental, tout en rappelant les compétences propres à chacun de ces organes, dont l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

Il est également essentiel de combiner la coopération et les efforts visant à protéger et promouvoir l'accès de la population civile, en particulier ses membres les plus vulnérables, à tous les services de santé – soins médicaux et services de santé maternelle et procréative. Ces services sont encore fragilisés par l'actuelle pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et font peser un fardeau supplémentaire sur des systèmes et des installations déjà dévastés par les conflits.

Nous souhaitons également appeler l'attention sur le fait que les jeunes représentent une grande partie des civils touchés par les conflits armés, et que la perturbation de l'accès des enfants et des jeunes à l'éducation et aux possibilités économiques a de graves répercussions sur la perspective d'une paix et d'une réconciliation durables. L'Argentine appelle donc une nouvelle fois les États qui ne l'ont pas encore fait à souscrire à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, qui a déjà obtenu l'adhésion de 105 pays.

Il faut continuer d'inclure et de renforcer les activités de protection dans les mandats des missions de terrain des Nations Unies, lesquels devraient être clairement formulés, de même qu'il importe que les missions soient financées effectivement et en temps voulu. En outre, la coordination avec les principaux organismes du système des Nations Unies, tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la

science et la culture et l'Organisation mondiale de la Santé, entre autres, est importante pour œuvrer conjointement à l'élimination de la pauvreté, fléau qui est exacerbé par la pandémie de COVID-19 et d'autres pandémies. Il ne fait aucun doute que l'amélioration des conditions de vie est un facteur décisif dans la prévention de la violence et l'endiguement des conflits.

L'Argentine convient qu'il importe d'aborder le problème au cas par cas quand se présente une menace précise à la paix et la sécurité internationales, conformément au mandat du Conseil de sécurité en vertu de la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous réaffirmons que le rôle de cet organe ne devrait pas être compromis, tout en encourageant chacune des autres entités du système à travailler de façon coordonnée et à progresser sur les problèmes risquant de dégénérer en conflit.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Kadiiri (Maroc) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour la présidence mexicaine du Conseil de sécurité durant ce mois. Je tiens également à vous exprimer l'appréciation du Royaume du Maroc pour l'organisation du présent débat public sur le « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : exclusion, inégalités et conflits », qui a été rehaussé par la participation de S. E. le Président Andrés Manuel López Obrador. Je remercie le Secrétaire général pour sa présentation fort importante et la représentante de la société civile pour son intervention.

Le paysage des conflits devient de plus en plus complexe à mesure que les disparités dans le développement continuent de s'accroître. Les inégalités, l'exclusion et la pauvreté sont autant de facteurs susceptibles de créer ou d'exacerber des tensions et des fragilités qui vont déboucher sur des conflits violents.

Il est donc fondamental que l'action multilatérale, et particulièrement celle des Nations Unies et du Conseil de sécurité, visant à instaurer une paix durable tienne compte du lien entre le conflit et ses facteurs sous-jacents ou aggravants. Il est tout aussi important que les réponses développées pour faire face à ces situations soient basées sur une approche coopérative, globale et cohérente, qui concilie l'assistance humanitaire, la réalisation du développement socioéconomique et humain, et l'action de prévention et de maintien et de consolidation de la paix. En effet, la consolidation de la paix joue, dans ce cadre, un rôle essentiel, car elle permet de prévenir le déclenchement, l'escalade, la poursuite et la récurrence

de la violence, en aidant les États à gérer et à traiter les causes des conflits – d'où l'importance de la Commission de consolidation de la paix et de ses configurations pays et de leurs recommandations au Conseil de sécurité lors de l'examen de différentes situations sur son ordre du jour. À cet égard, la configuration République centrafricaine, que le Maroc a l'honneur de présider, présente régulièrement ses recommandations au Conseil de sécurité la veille de tout renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, comme elle l'a d'ailleurs fait la semaine dernière.

La pandémie de maladie à coronavirus et les conséquences qui en ont découlé doivent interpeller la communauté internationale pour renforcer l'action multilatérale en vue de faire front commun contre les inégalités, l'exclusion et les défis au développement. À cet effet, le Maroc se félicite du rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun*, qui fournit une feuille de route à même de guider notre action face à ce que M. Guterres a appelé, à juste titre, « un excédent de défis multilatéraux et un déficit de solutions multilatérales ». Les autorités gouvernementales, les communautés locales, les organisations de la société civile, le secteur privé et les organismes régionaux et internationaux ont tous un rôle à jouer dans la création et le maintien d'une paix pérenne.

Dans ce cadre, la mutualisation des efforts et le renforcement de la coopération sont nécessaires, notamment pour instaurer la confiance, promouvoir la réconciliation et soutenir les processus de paix, améliorer la sécurité des communautés locales et les capacités des forces de sécurité pour renforcer le sentiment de sécurité et prévenir toute forme de violence, assurer l'accès juste et égal aux besoins fondamentaux et à un environnement de vie décent, rendre les programmes de développement dans les zones de tension plus sensibles aux dynamiques de conflit afin qu'ils contribuent à la paix, renforcer la fiabilité des systèmes judiciaires et l'efficacité des lois pour garantir l'égalité devant la loi et protéger les droits de l'homme, renforcer les politiques inclusives, l'égalité des genres et l'implication des jeunes pour assurer la participation la plus large possible à l'élaboration des décisions politiques et garantir l'égalité des chances pour l'accès à un travail digne sans discrimination de quelque sorte que ce soit.

Conformément aux orientations de S. M. le Roi Mohammed VI, le Maroc fait du développement socioéconomique, du maintien, de la consolidation et de la pérennisation de la paix, particulièrement sur le continent africain, un axe prioritaire de sa politique étrangère.

À cet égard, le Maroc participe aux opérations de maintien de la paix onusiennes en Afrique depuis les années 1960, de même qu'il a entrepris et qu'il continue de mener un grand nombre de médiations qui ont permis d'anticiper et de résoudre pacifiquement des conflits sur notre continent. En outre, le Maroc œuvre inlassablement pour contribuer au développement socioéconomique des pays africains frères, à travers une coopération Sud-Sud agissante, fructueuse et mutuellement avantageuse dans de nombreux domaines, ce qui joue un rôle important pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités et, partant, maintenir et consolider la paix et prévenir les conflits. Enfin, nous demeurons convaincus que la pérennisation de la paix nécessite l'investissement à court, moyen et long termes de la communauté internationale, dans un esprit de solidarité et de coopération à même de faire face aux multiples défis de notre temps.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mabhongo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Je tiens à vous remercier d'avoir convoqué cet important débat public. Je souhaite aussi remercier les intervenants pour les exposés perspicaces et détaillés qu'ils ont faits ce matin.

Dans diverses sociétés, les inégalités et l'exclusion sont clairement parmi les causes de la fragilité, de la violence et des conflits. Nous avons besoin d'une volonté collective de remédier aux inégalités et à l'exclusion et de créer plus généralement les conditions propices à un mieux-être pour tous les peuples de tous les pays.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a une fois encore mis en lumière des inégalités criantes dans le monde. On peut constater qu'il y a un accès inégal aux vaccins et aux traitements médicaux. On voit également que certains pays ont mieux résisté que d'autres aux difficultés économiques causées par la pandémie. Nous devons donc accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans son rapport intitulé *Notre Programme commun*, le Secrétaire général nous fournit une feuille de route pour accélérer la réalisation de nos objectifs de développement aux niveaux national et international.

Alors que les conflits se prolongent et deviennent de plus en plus transnationaux, l'architecture mondiale en place pour le règlement des conflits doit s'adapter et

nous devons trouver des moyens novateurs de relever les défis d'aujourd'hui. Le Conseil de sécurité doit continuer de détecter les menaces nouvelles et naissantes qui pèsent sur la paix et la sécurité et adopter des stratégies dynamiques pour y faire face. La prévention des conflits et la pérennisation de la paix ne relèvent toutefois pas uniquement de la responsabilité du Conseil de sécurité. L'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix ont tous trois des responsabilités précises s'agissant de lutter contre les facteurs qui donnent lieu à des conflits.

Le rôle de la Commission de consolidation de la paix, notamment dans la promotion de l'inclusion et la construction d'une paix durable, demeure crucial. Il est donc important que nous continuions de renforcer la collaboration entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. Une prévention des conflits efficace nécessite également de collaborer et de coopérer avec les organisations sous-régionales et régionales, telles que l'Union africaine.

Il est fondamental que les femmes participent à la vie politique et socioéconomique, car il est prouvé qu'elles jouent un rôle majeur en encourageant les sociétés à opter pour la paix. Nous devons reconnaître que l'inclusion des femmes et leur participation véritable aux processus de paix ont une influence positive sur la mise en œuvre et la viabilité des accords de paix.

Les jeunes sont souvent victimes de formes multiples et imbriquées de discrimination susceptibles de les exclure des efforts de rétablissement de la paix et de prévention des conflits. La participation des jeunes présente de nombreux avantages. Nous devons donc investir dans leur aptitude à contribuer à plus de croissance économique et de développement, à réduire les troubles civils et à promouvoir une paix durable.

En conclusion, je voudrais souligner qu'empêcher les conflits d'éclater et de dégénérer en guerres ouvertes reste la meilleure option pour promouvoir une paix mondiale durable. Il a été démontré que les programmes éducatifs dispensés après les conflits avaient une incidence positive sur la pérennisation de la paix, tandis que les politiques économiques mises en œuvre après les conflits enregistraient des résultats mitigés. Les accords de paix prennent souvent en compte les griefs qu'on estime être à l'origine des conflits violents. Cependant,

peu d'accords contiennent des dispositions qui traitent des questions économiques clefs telles que les inégalités systémiques en matière d'emploi. Ce sont là quelques-uns des domaines sur lesquels nous devons mettre davantage l'accent à l'avenir.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Koba (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens à commencer par remercier le Mexique d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance.

Nous constatons l'influence croissante du creusement des inégalités dans les pays touchés par un conflit, qui risque de les plonger de nouveau dans une crise et constitue un défi pour la paix et la sécurité internationales. À cet égard, je voudrais partager les observations suivantes.

Premièrement, en ce qui concerne la promotion de l'inclusion pour obtenir des effets tangibles sur le terrain, une paix durable commence avec la communauté touchée. Pour mettre fin aux inégalités, nous avons besoin de la participation de toutes les composantes de la société. La communauté internationale doit travailler de façon concertée pour améliorer les efforts de consolidation de la paix dirigés et pris en main au niveau national. L'Indonésie croit fermement que toutes les personnes qui composent la communauté sont concernées par le renforcement des efforts de consolidation de la paix. C'est particulièrement important dans une société diverse et plurielle. Tout effort de consolidation de la paix serait vain s'il laissait de côté une partie de la société. Comme nous l'avons appris de notre propre expérience, la promotion d'un dialogue pacifique entre les différents groupes d'une société est essentielle pour construire une telle approche inclusive et assurer une paix durable.

Deuxièmement, s'agissant du renforcement de l'état de droit, la primauté du droit est fondamentale pour soutenir un dialogue pacifique et instaurer un climat de confiance au sein de la société. L'Indonésie souligne qu'une réforme du secteur de la sécurité dirigée et pris en main au niveau national est capitale pour la viabilité des efforts de consolidation de la paix, notamment pour réduire l'injustice et les inégalités dans les pays touchés par un conflit. Par conséquent, l'Indonésie estime que les opérations de maintien de la paix peuvent aider les pays hôtes dans leur réforme du secteur de la sécurité, notamment par la protection des civils et par des sessions de formation de la police. À cet

égard, l'Indonésie a intégré une formation obligatoire à la mobilisation de la population dans la formation préalable au déploiement de ses soldats de la paix.

Troisièmement, concernant l'importance des synergies et des partenariats, l'inégalité vaut aussi pour les États, qui ne disposent pas tous des mêmes moyens pour faire face à leurs défis internes. Les partenariats, y compris les partenariats régionaux et triangulaires, jouent un rôle important pour combler le fossé entre les pays au moyen du renforcement des capacités. À cette fin, tous les organismes des Nations Unies doivent s'acquitter de leurs mandats respectifs de manière efficace et efficiente. Une coordination harmonieuse dans l'exercice de leurs mandats distincts est essentielle à l'action du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et des autres organes des Nations Unies afin de remédier aux éléments moteurs de la violence et aux autres facteurs aggravants des conflits. En tant que membre des Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives, l'Indonésie continuera de collaborer avec tous les États pour réduire de moitié la violence dans le monde.

En guise de conclusion, l'Indonésie tient à réaffirmer sa ferme volonté de se joindre à l'action collective visant à renforcer les efforts conjoints de maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment en remédiant aux effets de l'exclusion et des inégalités dans les pays touchés par un conflit.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Tibán Guala afin qu'elle puisse formuler quelques observations finales sur le débat public d'aujourd'hui.

M^{me} Tibán Guala (*parle en espagnol*) : Les États Membres ont souligné à l'unanimité la nécessité de lutter contre la corruption par l'adoption de mesures concrètes pour l'éliminer en tant que cause profonde des inégalités, de la pauvreté, de l'exclusion et des migrations, entre autres choses. Certains ont déclaré que le Conseil de sécurité devait s'employer à approfondir davantage des questions telles que les changements climatiques, l'accès des personnes aux services de base en tant que droit humain fondamental, et l'inclusion des femmes et des jeunes dans le monde du travail et le système éducatif afin d'éviter qu'ils ne participent à des activités génératrices d'insécurité au sein des États.

En outre, il a été souligné que la maladie à coronavirus (COVID-19) a non seulement des conséquences négatives sur la santé de la population mondiale, mais qu'elle a également entraîné de graves crises socioéconomiques, qui, si nous ne les résolvons aujourd'hui, pourraient mettre

en péril la paix internationale demain. Dans l'immédiat, nous devons agir pour que la majorité de la population soit vaccinée. Les pays qui ont déjà atteint leurs objectifs doivent se montrer solidaires avec ceux qui n'ont pas encore vacciné ne serait-ce que 10 % de leur population.

J'ai été particulièrement satisfaite d'entendre que le rôle des femmes dans la paix et la sécurité internationales est une question prioritaire pour tous les États Membres, et nous devons renforcer ces dialogues inclusifs avec les femmes, les jeunes et les enfants. D'autres ont également déclaré qu'il fallait veiller à ce que la protection juridique, les droits humains et l'état de droit soient des priorités au sein des États afin de construire la paix dans chacun d'entre eux.

Enfin, comme l'a judicieusement dit le Président mexicain, la sécurité ne doit pas être considérée comme une prérogative militaire, mais plutôt comme une action sociale visant à bâtir une société sans peur ni conflit.

Nous saluons la proposition du Mexique d'élaborer un plan mondial en faveur de la fraternité et du bien-être, qui, pour l'instant, ressemble à une utopie. Toutefois, grâce à la volonté et à la détermination des États Membres, il peut devenir réalité. Nous félicitons chaque État.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Lourdes Tibán Guala de sa déclaration et, bien sûr, de sa participation à la présente séance.

Le Conseil de sécurité est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président du Conseil sur la question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil de leurs précieuses contributions à cette déclaration. Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2021/22.

Il n'y a pas d'autres oratrices ou orateurs inscrits sur ma liste. Avant de conclure, je voudrais à nouveau remercier tous les participants qui se sont joints à nous aujourd'hui, y compris le grand nombre de délégations d'États qui ne sont pas membres du Conseil. Je remercie les États Membres et les groupes régionaux qui ont fourni des déclarations écrites sur le sujet de la présente séance. Les déclarations reçues d'ici la fin de la journée seront consignées dans un document regroupant les déclarations soumises au titre de la présente séance. Nous attendons ces contributions avec grand intérêt.

La séance est levée à 16 h 40.